

OBJET

FINANCES -
Compte
administratif 2020 -
Approbation -
Annexe obligatoire -
Bilan de la politique
foncière.

-=-

Rapporteur :
Mme le Maire-
Adjoint chargé des
finances et de
l'administration
générale

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est présenté à votre examen le compte administratif de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion du comptable public. Il reprend les opérations effectuées pendant l'exercice 2020.

Le compte administratif qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Il est voté par le Conseil Municipal

A- COMPTE ADMINISTRATIF

I – Résultats constatés hors reports de crédits

1°) Présentation général du compte administratif 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes	23 760 700,29
Total des dépenses	31 321 106,81
Section d'investissement – Besoin de financement	7 560 406,52

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes	103 161 088,17
Total des dépenses	71 595 703,62
Section de fonctionnement - Excédent	31 565 384,55

La balance générale pour l'exercice 2020 se solde donc par un excédent budgétaire global de 24 004 978,03 €.

2°) Mouvements réels

Pour 2020, le compte administratif comporte des mouvements réels qui s'élèvent à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	20 159 629,76	18 648 511,25
Résultat d'investissement reporté	5 784 706,65	
TOTAL	25 944 336,41	18 648 511,25

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	67 270 321,34	80 968 905,50
Résultat de fonctionnement reporté		17 602 219,03
TOTAL	67 270 321,34	98 571 124,53

3°) Mouvements d'ordre mixte

Il comporte également des mouvements d'ordre et mixte provenant notamment des opérations suivantes :

- Amortissements des immobilisations ;
- Charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Consommation de denrées et fournitures dans le cadre des variations de stocks ;
- Travaux d'investissement effectués en régie ;
- Cessions d'immobilisations et valeur comptable des biens cédés.

Les prévisions et réalisation d'ordre son bien entendu, compte tenu du prélèvement, sans incidence sur le résultat global du compte administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
5 376 770,40	5 112 189,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
4 325 382,28	4 589 963,64

II – Situation financière

La situation financière réelle de la Ville en fin d'exercice comptable s'obtient en section d'investissement en ajoutant au résultat brut le montant des recettes restant à réaliser et en déduisant du total obtenu le montant des dépenses engagées non mandatées.

Investissement

Recettes restant à réaliser	286 000,00
Dépenses engagées non mandatées	2 255 139,28
TOTAL	1 969 139,28

Compte tenu de ces éléments, l'excédent net disponible de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit de recettes brut	7 560 406,52
--------------------------	--------------

Recettes restant à réaliser à ajouter	286 000,00
TOTAL	7 274 406,52
Dépenses engagées non mandatées	2 255 139,28
Besoin de financement	9 529 545,80

La section d'investissement présente un déficit dans la mesure où les instructions de la nomenclature comptable M14 ne permettent pas de constater le prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

L'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement doit être opérée par l'assemblée délibérante dans une décision budgétaire intervenant après l'approbation du compte administratif.

Ce déficit sera résorbé par la capitalisation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de recettes	31 565 384,55
----------------------	---------------

Soit un excédent net global de 22 035 838,75 correspondant à 18,8 % des recettes réalisées (mouvements réels).

Une partie de cet excédent serait dans le cadre de la décision modificative à venir, utilisée pour alimenter des crédits nécessaires au mandatement de dépenses non rattachées en 2020 ou non prévues lors de l'adoption du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Frédérique MACAREZ, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX						
Ensemble des mouvements						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats	5 784 706,65			17 602 219,03	5 784 706,65	17 602 219,03

reportés						
Opérations de l'exercice	20 159 629,76	18 648 511,25	67 270 321,34	80 968 905,50	87 429 951,10	99 617 416,75
Opérations d'ordre	5 376 770,40	5 112 189,04	4 325 382,28	4 589 963,64	9 702 152,68	9 702 152,68
TOTAUX (A)	31 321 106,81	23 760 700,29	71 595 703,62	103 161 088,17	102 916 810,43	126 921 788,46
Résultats de clôture	7 560 406,52			31 565 384,55	7 560 406,52	31 565 384,55
Reste à réaliser (B)	2 255 139,38	286 000,00			2 255 139,28	286 000,00
TOTAUX CUMULES (A+B)	33 576 246,09	24 046 700,29	71 595 703,62	103 161 088,17	105 171 949,71	127 207 788,46
RESULTATS DEFINITIFS	9 529 545,80			31 565 384,55		22 035 838,75

2°) constate les identités de valeurs avec les indications communiquées par Monsieur le Trésorier Municipal concernant son compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est également proposé au conseil de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions effectuées en 2020 :

Annexe obligatoire au Compte administratif

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2020

En vertu de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 et notamment de l'article 11 complétant l'article L.2241-1 du Code Général de Collectivités Territoriales et circulaire du 123 février 1996, un bilan des acquisitions et des cessions par la commune de Saint-Quentin en 2020 doit être établi.

Il devra être joint aux annexes du compte administratif 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

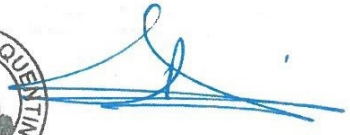
Mme Frédérique MACAREZ ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenus : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53288-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021
Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation